

Compte rendu du Conseil Scientifique de l'INSMI
Séance du 4 février 2020

début de la séance à 9h30

Participants :

Membres élus : M. Jürgen ANGST, M. Christophe BESSE, M. Rémi CARLES, Mme Christine DISDIER, Mme Nathalie EISENBAUM

Membres nommés : M. Gérard BESSON, M. Pierre-Henri CHAUDOUARD, M. Christophe DELAUNAY, Mme Lucia DI VIZIO, Mme Marie DOUMIC, Mme Mylène MAÏDA, M. El Maati OUHABAZ, M. Marc PEIGNÉ, Mme Anne QUÉGUINER.

Membres de la direction de l'INSMI présents à une partie de la réunion : M. Pascal AUSCHER, M. Philippe BRIAND, M. Jean-Stéphane DHERSIN, M. Emmanuel ROYER.

Assistante du Comité National : Mme Danuta DUFRAT-CHABRIERE.

Représentés :

Mme Alice CLEYNEN, M. Saïd EL MAMOUNI, Mme Alessandra FRABETTI, M. Jean-Michel LOUBÈS. M. Henri MASSIAS.

Ordre du jour

9h30-10h : 1. Approbation du compte-rendu de la session du 9 octobre 2019
2. Point statutaire : avis sur la composition des jurys d'admission aux concours 2020 des chargés de recherche, pour les sections et CID.

10h-11h : actualités de l'Insmi, par Pascal Auscher, directeur de l'Insmi.

11h-12h30, puis 13h30-15h15 : échange sur le thème de l'international, avec 4 invités,

- Jean-Stéphane Dhersin (RI du CNRS et de l'INSMI)
- Ludovic Rifford - Présentation du CIMPA
- Eric Badouel - Présentation du LIRIMA (laboratoire international d'INRIA en Afrique)
- Etienne Pardoux - Sarima et les mathématiques en Afrique sub-saharienne.

15h15-15h45 : discussion puis vote d'une recommandation sur l'articulation entre agrégation, enseignement supérieur, et recherche.

16h00-17h00 : échange avec Antoine Petit, PDG du CNRS.

Information

Isabelle Chalendar et Sébastien Gouézel ont été élus en remplacement d'Arnaud Guillin et Bertrand Deroin, respectivement, suite à la démission de ces deux derniers.

Approbation du PV de la réunion du 9 octobre 2019

Approbation du CR : 1 abstention, 18 votes pour.

Point statutaire : composition des jurys CR

Le CSI doit se prononcer sur la proposition de l'Insmi concernant la partie des membres élus du jury CR de l'Insmi et du jury CR de l'ensemble des CID. Dans chacun de ces deux cas, vote à l'unanimité des présents et représentés en faveur de la proposition (19 voix).

Actualités de l'Insmi, par Pascal Auscher

Présentation à partir d'un fichier de présentation pdf, en accès sur la plmbox interne du CSI.
Quelques commentaires ou explications :

- p.2, le camembert montre une augmentation du taux du soutien de base. Le montant n'augmente pas, mais le budget de tous les instituts du CNRS baisse, ce qui ne doit pas forcément alarmer, dans la mesure où l'argent n'arrive pas forcément via les instituts (interdisciplinaire, contrats doctoraux, innovation, etc.). Il s'agit d'un choix d'orientation des sommes de la part du CNRS. Le seul domaine dont le pourcentage diminue est celui des actions exceptionnelles, comme expliqué plus loin. L'an dernier, le CNRS a prélevé 30 millions d'euros sur son fond de roulement ; cette année, il a pu en prélever 18.
- p.3 : bien faire attention au fait que le CPER n'est inclus dans le budget qu'à partir de 2019. Concernant le CIRM, les travaux étant achevés, il n'y aura plus de CPER consacré dans l'immédiat. L'extension de l'IHP (le projet IHP+ est devenu Maison Poincaré), la dernière échéance est prévue pour 2021.
- p.4 : la dotation des GDR augmente car deux GDR ont été créés (didactique des mathématiques dans l'enseignement supérieur ; calcul des variations). L'augmentation de la dotation des GDS s'explique par l'anniversaire des 20 ans de Mathrice. Le nombre d'unités reste constant, le statut de certaines d'entre elles évolue (IHES passe d'ERL à UMR, Reims passe de FRE à UMR, fusion du CMLA avec Cognac G pour devenir de Centre Borelli, avec incorporation d'une équipe Inserm - projet acté après la réunion d'octobre du CSI).
- p.5 : la baisse du budget des actions exceptionnelles correspond à la suspension des appels PEPS JCJC (peut-être provisoire, en fonction de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche - LPPR - à venir). Abandon du financement des projets Momentum, dont la gestion est devenue trop lourde (les 3 lauréats passés ont depuis été recrutés CR CNRS). ANF = action nationale de formation. La notion de prématuration correspond à la transformation de résultats de recherche en ce qui pourrait devenir un produit, précédent ainsi la phase de maturation, qui correspond à un passage à l'échelle (ex : diminuer la taille d'un code de calcul), phase de maturation qui peut elle-même déboucher sur la création d'une start-up. La ligne MITI contient l'appel à projets 80prime (reconduit cette année, avec le même nom...).
- p.6 : cette année, pas de budget disponible pour des CDD (budget trop tendu). AD = accueil en détachement. CIA = concours interne affecté. FSEP = fonction susceptible d'être pourvue (mobilité interne au CNRS, selon des règles assez contraintes).

Arnaud Guillin, chargé de mission en charge du projet de création d'un institut de mathématiques pour la Planète Terre (le nom final n'est pas encore trouvé) a rencontré tous les instituts du CNRS, et rencontre actuellement les universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif

est la création de ce nouvel institut pour la fin 2020.

Dans le cadre du projet pour la science ouverte, des ingénieurs vont être recrutés, pour répondre notamment à l'augmentation de données à gérer pour Hal.

Le texte du COP (contrat d'objectifs et de performance) du CNRS est disponible en ligne.

Table ronde autour de la thématique de l'international

Table ronde préparée par Anne Quéguiner, en accord avec le groupe de travail « international ».

Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique en charge de la politique internationale à l'Insmi.

Ludovic Rifford, directeur du CIMPA.

Eric Badouel, directeur du LIRIMA (Laboratoire d'inria en Afrique)

Etienne Pardoux, président du GIS SARIMA (Soutien à la recherche en informatique et en mathématiques en Afrique sub-saharienne)

Les fichiers de présentation sont sur la plmbox interne du CSI, et les auteurs ont donné leur accord pour qu'ils soient en ligne sur la future page web du CSI.

Suite à plusieurs questions spécifiques diverses, Jean-Stéphane Dhersin insiste sur le fait que pour tout projet de séjour à l'étranger (concernant des chercheurs CNRS affectés en IRL aussi bien que des enseignants-chercheurs dans le cadre d'une délégation CNRS par exemple, s'expatriant seuls ou en famille), il faut contacter l'Insmi, qui peut avoir des solutions inattendues (à propos d'aide financière et logistique notamment).

Quelques précisions ou compléments par rapport aux documents de présentation :

MLD = mission longue durée.

L'intérêt des UMI (désormais IRL, suite à une volonté au niveau du CNRS) en Europe est de jouer un rôle de vitrine. De manière générale, les UMI permettent de solidifier des collaborations scientifiques, et ces statuts permettent d'obtenir un financement supplémentaire de la part des pays hébergeurs.

Concernant le budget du CIMPA, le ministère évoqué est le MESRI, mais le MAE (Ministère des Affaires Étrangères) finance aussi, au travers d'événements identifiés. Chaque école CIMPA est financée à hauteur d'un tiers par le CIMPA, les sources pour les deux autres tiers sont variables (IMU, EMS, universités, ambassade, etc.).

SARIMA : FSP = fond de solidarité prioritaire. Ce type de programme a cessé d'exister, ce qui élimine une source de financement, malgré un très bon rapport d'évaluation.

Le projet SARIMA initial (centré sur la formation doctorale) a eu un impact très positif sur la structuration de la recherche en Afrique. Une partie importante des équipes des laboratoires

LIRIMA (INRIA) et UMMISCO (IRD) ont bénéficié de ce projet.

Explication du terme « thèse sandwich » : il s'agit du principe d'une thèse en cotutelle, sans le titre officiel pour s'affranchir des contraintes administratives. Il est important que les doctorants gardent des contacts réguliers avec leurs laboratoires d'origine.

La qualité en maths dans les pays africains francophones semblent être une spécificité de ce domaine (les pays anglophones sont par contre bons dans les domaines liés à l'économie).

Le financement du LIRIMA est de l'ordre de 100k€.

Pascal Auscher souligne qu'il est difficile pour le CNRS de financer le volet formation. Par contre, le CNRS peut financer des missions de recherche.

Vote d'une recommandation sur la mise en disponibilité des doctorants et post-doctorants agrégés de mathématiques

Recommandation votée à l'unanimité.

Échange avec Antoine Petit

En préambule, Antoine Petit souligne que le texte du COP insiste sur la nécessité de maintenir une recherche fondamentale. C'est la première phrase du premier chapitre (p.9) consacré aux orientations prioritaires thématiques.

La discussion concerne principalement la LPPR à venir. Antoine Petit rappelle qu'il n'en est pas rédacteur, et ne peut pas nous informer sur le texte à venir. Le matin même, Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, était présente au siège du CNRS pour l'accueil des nouveaux directeurs d'unités, Antoine Petit rend compte des annonces faites à cette occasion.

Il s'agit d'une loi de programmation budgétaire, dont le but est d'augmenter le budget de la recherche publique de 6,5 milliards d'euros, permettant d'atteindre 1% du PIB. Cette somme ne sera pas injectée du jour au lendemain, et l'inconnue est la durée et le rythme de cette augmentation progressive.

Contrairement à des exemples récents que chacun a en tête, cette loi ne devrait faire aucun perdant :

- à partir de 2021, les chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés seront payés à un niveau d'au moins 2 fois le SMIC (annonce déjà rendue publique), avec un effet rétroactif de sorte qu'à terme, tous les chercheurs et enseignants-chercheurs soient payés au-delà de ce montant plancher.
- une augmentation de l'enveloppe indemnitaire des chercheurs et enseignants-chercheurs est programmée (92 millions d'euros dans un premier temps).

- hausse significative du budget de l'ANR, hausse significative des taux de succès (les GT parlaient de 30 à 40%). Une augmentation du préciput ANR est prévue, rendu aux établissements des personnels permanents ou porteurs des projets ANR. Plus précisément, il a été dit que le budget de l'ANR serait augmenté, mais qu'en revanche, la manière dont l'ANR utilise son budget n'est pas précisé dans la LPPR.
- effort pour davantage de personnel support pour la recherche.

Frédérique Vidal a annoncé des simplifications à venir, sans plus de précision.

Elle s'est insurgée contre différentes « fake news » : pas de suppression du corps des maîtres de conférences, pas de modifications du service statutaire de 192h ETD.

Concernant le projet de « tenure track » : le nom retenu est désormais « chaire de professeur (ou directeur de recherche) junior ». Il s'agit de CDD d'une durée maximale de 6 ans, devant aboutir dans 80 à 90% des cas (selon le montant budgété par avance) à une titularisation comme professeur ou directeur de recherche. C'est un projet différent de ce qui avait été annoncé un temps, qui pose certaines difficultés de mise en oeuvre pour le CNRS, et singulièrement pour l'Insmi, attaché à la notion de mobilité. D'une certaine façon, de tels postes reviendrait à réinstaurer les concours CR1 sous une autre forme (de tels concours ayant disparu à la création de la classe normale des chargés de recherche).

Les CDI de chantier vont eux aussi être rebaptisés, et correspondent à une demande forte de la part des directeurs d'unités de certaines disciplines (pas les maths).

Concernant le calendrier, il reste un petit flou : l'objectif est la mise en oeuvre de la LPPR pour le 1er janvier 2021, ce qui demande qu'elle apparaisse dans la loi de finance préparée en juin-juillet 2020.

La loi ne donnera pas d'orientations scientifiques.

Après ce compte-rendu, les discussions reprennent entre Antoine Petit et le CSI :

- Question : au CNRS, en cas d'augmentation du budget, les dotations de base des unités vont-elles augmenter ? Réponse : oui, il faut l'augmenter globalement, mais il y aura des arbitrages, notamment pour la répartition par unité, qui sera décidée par les instituts.
- Question : il y a cette année 10 postes de DR au statut particulier, comment vont-ils être gérés ? Réponse : dans l'affichage, on ne peut pas dire que certains postes sont réservés à une catégorie particulière de candidats. La CID 50 affiche 12 postes, mais en récupérera 2 seulement, comme son président en a été informé dès le début du concours. Le souhait du CNRS est de recruter 10 chercheurs qui ne sont pas actuellement titulaire dans le milieu de la recherche académique française. Le jury d'admission DR, commun à toutes les sections, arbitrera. Si le CNRS recrute des chercheurs dont la carrière est trop avancée pour une entrée au CNRS au niveau DR2, le CNRS a la possibilité de les recruter non pas sur un statut de fonctionnaire, mais sur un CDI de droit public, pour atteindre un niveau de rémunération DR1 voire DRCE en fonction notamment de l'ancienneté des lauréats.

- Le CSI souligne que la communauté est déjà soumise à trop de compétition, et qu'exacerber encore davantage la compétition pénalisera avant tout les femmes. Antoine Petit reconnaît que ce dernier point est un problème, la parité étant un sujet auquel il est sensible, tout en insistant sur le fait que l'activité de recherche est toujours synonyme d'une certaine forme de compétition. Il reste sur cette perception une certaine forme de désaccord avec le CSI.
- Au sujet de l'ANR, le CSI rappelle que pour les maths, il vaudrait mieux davantage de projets financés mais à un niveau plus faible que ce qui est attendu actuellement. Antoine Petit précise que le groupe de travail no.1 (en vue de la LPPR), fort de comparaison avec les organismes étrangers comparables à l'ANR, a préconisé un taux de succès compris entre 30 et 40%, contre 16% aujourd'hui. Pascal Auscher discute une ou deux fois par an avec l'ANR pour rappeler les spécificités des mathématiques.

Fin de la séance à 17h

Prochaine réunion : vendredi 12 juin 2020